

PrÃ©sidentielles 2022 : CESIN, 10 propositions pour la cybersÃ©curitÃ© Internet

PostÃ© par : JulieM

PubliÃ© le : 21/2/2022 15:00:00

Depuis les derniÃ¨res Ã©lections prÃ©sidentielles, la transformation numÃ©rique de la sociÃ©tÃ©, des entreprises et des administrations s'agit Ã©galement d'un enjeu Ã©conomique nous rendant, tant Ã titre professionnel que personnel, grands consommateurs mais aussi totalement dÃ©pendants du numÃ©rique.

La conquÃªte du monde par les gÃ©ants du numÃ©rique s'agit Ã©galement d'un enjeu Ã©conomique, ne laissant que trÃ¨s peu de place aux solutions souveraines. Notre pays s'agit Ã©galement ainsi retrouvÃ© en position de colonie numÃ©rique de grandes puissances Ã©trangÃ¨res.

Des dÃ©pendances prÃ©occupantes sur le plan sanitaire avaient Ã©tÃ© mises en exergue au dÃ©but de la crise COVID, et le sujet de la dÃ©pendance avait enfin Ã©mergÃ© sur la scÃ¨ne politique. Nos dÃ©pendances au numÃ©rique sont Ã©galement trÃ¨s fortes et trÃ¨s Ã©tendues dans nos sociÃ©tÃ©s. L'Ã©volution du numÃ©rique vers le cloud a encore accentuÃ© cette dÃ©pendance et confÃ©rÃ© aux risques cyber une nature systÃ©mique.

La surface d'attaque s'agit Ã©galement d'un enjeu Ã©conomique, les cyberattaques se sont multipliÃ©es avec des impacts de plus en plus forts sur des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activitÃ©, rendant notre environnement numÃ©rique fragile et incertain. La cybersÃ©curitÃ© s'agit Ã©galement invitÃ©e dans les ComitÃ©s exÃ©cutifs.

Les responsables cybersÃ©curitÃ© rÃ©unis au sein du CESIN ont travaillÃ© ces derniÃ¨res annÃ©es pour s'occuper des systÃ©mes d'information et le patrimoine informationnel de leur entreprise, ainsi que pour assurer la cyber rÃ©silience des activitÃ©s.

Dans le mÃªme temps, de nombreuses initiatives en matiÃ¨re de cybersÃ©curitÃ© ont vu le jour tant en France qu'au niveau europÃ©en, mais il reste encore beaucoup de chemin Ã parcourir pour que le numÃ©rique soit synonyme d'indÃ©pendance et de sÃ©curitÃ© afin qu'il apporte toute sa valeur Ã notre sociÃ©tÃ©.

C'est pourquoi le CESIN Ã©met 10 propositions en matiÃ¨re de cybersÃ©curitÃ© pour la future mandature. L'ordre de prÃ©sentation de ces propositions ne constitue pas une prioritÃ©. A noter que ces propositions ne traitent pas de ce qui relÃ¨ve des cyberattaques contre les Ãtats.

Dans sa vocation Ã rÃ©unir les Responsables cybersÃ©curitÃ© de moyennes et grandes entreprises, le CESIN se concentre sur ce qui concerne les entreprises ainsi que sur l'Ã©ducation des jeunes, pour prÃ©parer le futur de la cybersÃ©curitÃ©.

Proposition nÂ°1 : CrÃ©er un MinistÃ¨re du NumÃ©rique : le numÃ©rique en France reprÃ©sente 6% du PIB, 150Md de dÃ©penses et environ 1 million d'emplois salariÃ©s (1) Au-delÃ des chiffres, c'est une place tellement stratÃ©gique dans notre sociÃ©tÃ© qu'elle mÃ©rite absolument qu'un ministÃ¨re de plein droit soit crÃ©Ã©, qui s'appuierait sur un secrÃ©tariat d'Ã©tat dÃ©diÃ© Ã la cybersÃ©curitÃ©.

Proposition nÂ° 2 : Promouvoir un vÃ©ritable numÃ©rique de confiance europÃ©en : il s'agit d'aider au dÃ©veloppement d'offres europÃ©ennes, en favorisant des solutions et services de grande diffusion, accessibles au plus grand nombre, plutÃ´t que pour des usages

nécessitant que des données sensibles qui restent des sujets de niche.

L'indépendance ne se gagne que si le périmètre couvert est large et vise des usages quotidiens et massifs. Cela vaut tant pour les offres digitales au sens large que pour les solutions de cybersécurité. L'objectif est double : nous rendre moins dépendants de solutions étrangères et assurer d'une manière générale une protection de nos données vis-à-vis de lois extraterritoriales souvent équivalentes à des permis d'espionner. Car les géants du numérique s'enrichissent avec des souscriptions et des licences, et captent intensivement nos données qui nourrissent leurs industries.

Proposition n°3 Favoriser l'innovation : de nombreuses initiatives sont prises pour financer l'innovation. Le tissu de startups dans le monde numérique, et particulièrement en cybersécurité, est éloquent. Cependant rien n'est fait ou presque pour que ces solutions émergent vraiment et gagnent par rapport à la concurrence étrangère.

Dans le numérique tout le monde a sa chance de devenir le géant de demain avec de l'audace et du soutien. Il faut inventer les mécanismes qui poussent des initiatives sur des terrains stratégiques, et qui favorisent les solutions innovantes françaises et européennes pour les donneurs d'ordre. Il faut aussi penser l'après startup pour que les licornes françaises ne soient pas quasi automatiquement rachetées par des entreprises étrangères.

Proposition n°4 En finir avec cet afflux de logiciels vulnérables : la généralisation du numérique a mécaniquement augmenté le nombre de logiciels que nous utilisons au quotidien.

Or nos entreprises font face à un nombre exponentiel de vulnérabilités à traiter, soit parce que les éditeurs ont produit vite et mal, des applications comportant des failles logicielles, et ces cas sont en nette augmentation ces dernières années, soit parce qu'un attaquant a réussi à s'introduire chez un éditeur et à insérer un code malveillant au sein des logiciels produits.

Cette escalade n'est plus supportable car c'est aux clients de ces éditeurs de faire ensuite les efforts pour compenser ce niveau de sécurité déplorable. Les clients doivent installer des correctifs pour supprimer ces failles de sécurité, ce qui représente un coût élevé de maintien en condition de sécurité. Ils doivent de surcroît compenser les défauts de ces briques logicielles par des mesures additionnelles coûteuses.

Et comme si cela ne suffisait pas, ils doivent aussi assumer les conséquences, si ces vulnérabilités sont exploitées par des acteurs malveillants pour mener des cyberattaques. Il faut obliger les éditeurs à prendre des engagements formels sur la sécurité intégrée dans les logiciels qu'ils produisent.

Cela passe par des labels, des organismes de certification tiers adaptés aux nouvelles chaînes de développement, et par des lois qui introduisent un niveau de responsabilité de l'éditeur, comme c'est le cas pour des produits matériels.

Proposition n°5 - Créer un guichet unique en cybersécurité pour simplifier les parcours : au fil des ans et des problématiques à traiter, différentes autorités et points d'entrée en matière de cybersécurité se sont développés. De nombreuses initiatives ont été menées à l'échelle nationale ou régionale pour aider les entreprises et les particuliers.

Toutes partent d'une bonne intention, mais cette offre est devenue complexe à utiliser. Le dirigeant d'entreprise ne sait pas à qui s'adresser pour comprendre le sujet cyber, pour se former, pour valider un label ou une certification ou pour se faire aider et déposer une plainte lorsqu'il est confronté à une cyberattaque.

Et ce n'est pas plus simple pour les particuliers. La crÃ©ation d'un guichet unique national de la cybersÃ©curitÃ© devrait permettre d'amÃ©liorer la lisibilitÃ© des dispositifs cyber et d'y recourir facilement et avec une meilleure efficacitÃ©. Par exemple, il est tout Ã fait inappropriÃ©, voire incongru, d'aller physiquement dans un commissariat de quartier pour dÃ©poser une plainte cyber alors que l'entreprise est dans la tourmente d'une cyberattaque.

Proposition nÂ°6 : Des Responsables CybersÃ©curitÃ© obligatoires dans les entreprises et les administrations : la sÃ©curitÃ© est l'affaire de tous dit l'adage, mais lorsque le sujet est incarnÃ© par une personne chargÃ©e particuliÃ¨rement de ce dossier, le changement est radical.

C'est pourquoi Ã l'instar de ce qui s'est fait avec le RGPD et la crÃ©ation de postes de DPO obligatoires dans les entreprises, il faut rendre le Responsable CybersÃ©curitÃ© obligatoire dans toutes les entreprises. La protection du numÃ©rique est devenue trop stratÃ©gique pour que sujet soit traitÃ© de faÃ§on optionnelle. Des postes de Responsables CybersÃ©curitÃ© Ã temps partagÃ© peuvent Ãtre envisagÃ©s pour les petites et moyennes structures.

Proposition nÂ°7 : Une formation cyber obligatoire pour les dirigeants : Tous les dirigeants d'entreprises devraient suivre une courte formation obligatoire annuelle nationale sur les risques cyber (enjeux, prioritÃ©s, principes de gouvernance, connaissance des actions essentielles et de la rÃ©glementation).

Ce dispositif commencerait dÃ©s l'enregistrement de l'entreprise. Cette formation rÃ©currente pourrait conditionner toute forme de subvention aux entreprises dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Proposition nÂ°8 : Un diagnostic flash cybersÃ©curitÃ© obligatoire : Les entreprises devraient Ãtre tenues de faire rÃ©aliser annuellement un diagnostic flash (par exemple d'une durÃ©e d'une journÃ©e) sur quelques points de contrÃ´le des mesures de sÃ©curitÃ© essentielles en analogie avec le contrÃ´le technique d'un vÃ©hicule ou la vÃ©rification d'une installation contre l'incendie.

Personne ne doute qu'un ensemble de dispositifs de dÃ©tection contre l'incendie soit nÃ©cessaire pour protÃ©ger les personnes et les biens matÃ©riels. Mais il n'y a pas encore la mÃame perception sur l'immatÃ©riel. Une cyberattaque peut avoir de gros impacts opÃ©rationnels, financiers et/ou rÃ©putationnels, et aller jusqu'Ã paralyser une entreprise gravement et mÃame dÃ©finitivement.

Combien d'entreprises connaissent les mÃ©canismes coupe-feu, de dÃ©tection ou d'extinction dans le domaine du numÃ©rique ? A l'issue de ces diagnostics, les entreprises devraient avoir l'obligation de traiter les points critiques identifiÃ©s sous un certain dÃ©lai, comme c'est le cas quand des dÃ©fauts importants sont trouvÃ©s sur des installations ou sur des vÃ©hicules, car ces dÃ©fauts peuvent mettre en danger la vie de l'entreprise.

Proposition nÂ°9 : Nos jeunes passent la moitiÃ© de leur temps dans le monde numÃ©rique et ne sont pas Ã©duquÃ©s au numÃ©rique et Ã la sÃ©curitÃ© : il faut absolument intÃ©grer une Ã©ducation complÃ¨te Ã la vie numÃ©rique dans les collÃ¨ges et les lycÃ©es, pour former les jeunes Ã une approche critique et responsable des outils numÃ©riques et d'Internet.

Par ailleurs, la pÃ©nurie de ressources en matiÃ¨re de cybersÃ©curitÃ© n'est plus Ã dÃ©montrer. Le flÃ©chage vers des formations supÃ©rieures de « cyber-spÃ©cialistes » est faible voire inexistant et la reprÃ©sentation actuelle des mÃ©tiers de la cybersÃ©curitÃ© comporte encore des clichÃ©s qui n'incitent pas les lycÃ©ennes en particulier Ã rejoindre cette filiÃ¨re. Il faut continuer de dÃ©velopper l'offre de formations supÃ©rieures, la faire connaÃ®tre et la promouvoir pour encourager les jeunes Ã s'orienter vers cette filiÃ¨re.

Proposition n°10 - Traiter le cas des réseaux sociaux : l'extrême polarisation des réseaux sociaux dans nos vies personnelles mais aussi professionnelles n'est plus à démontrer.

D'un point de vue cybersécurité, cela veut dire au quotidien des vols de données, des usurpations d'identité, la propagation de fake news sans compter d'autres dérives qui peuvent, in fine, atteindre la sécurité des personnes, des entreprises et des Etats.

Ces réseaux sociaux véhiculent des incitations à la violence, des atteintes au bien-être des personnes, des menaces, intimidations et autres agressions. Et nous savons que les intelligences artificielles que ces plateformes utilisent, s'appuient sur des algorithmes qui amplifient ces phénomènes.

On ne peut pas juste faire le constat d'une zone de non droit, de lieux de l'ultra violence et de l'atteinte constante à la vérité. D'une part il faut pouvoir donner un statut à ces plateformes pour qu'elles portent une responsabilité sur les contenus postés. Et ce doit être possible car des plateformes ont déjà bloqué les comptes de personnalités publiques.

Si elles l'ont fait pour au moins une personne, c'est qu'elles s'octroient la capacité de réguler les contenus, donc allons jusqu'au bout du raisonnement et assignons un devoir de régulation. Après tout, dans le monde physique, si vous ouvrez largement votre appartement et que vos invités font un tapage nocturne, vous êtes responsable!

Et de même que l'on notifie, sur des contenus audiovisuels, la présence de contenus pouvant choquer et que l'on affiche un âge minimum recommandé sur certains films, pourrait-on imposer à ces réseaux de tagger les contenus inappropriés et de ne pas avoir le droit de servir plus de N% de contenus entrant dans ces catégories. Cela freinerait les ardeurs des algorithmes amplificateurs.

[Plus d'information.](#)